

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : RESSOURCES HUMAINES -
FORMATION**

SEANCE DU : 13 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N° : 2

RAPPORTEUR : MME RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes,

Suite aux précédentes délibérations créant des emplois afin de pourvoir à différents remplacements suite à mobilité mais aussi aux avancements de grade, il convient de supprimer les postes qui ne sont plus occupés par les agents partis (et remplacés sur un grade différent) ou promus.

Suite aux différents mouvements mais également avancements, plusieurs postes sont aujourd'hui à supprimer par délibération du conseil municipal de la commune avec date d'effet au 1^{er} décembre 2023 :

Filière administrative

Grade	Nombre de postes supprimés	Date de suppression
Adjoint administratif principal 1ère classe	1 Temps complet	01/12/2023
Adjoint administratif	2 Temps complet dont 1 contractuel	01/12/2023

Filière technique

Grade	Nombre de postes supprimés	Date de suppression
Adjoint technique	3 Temps complet dont 2 contractuels	01/12/2023

Filière culturelle

Grade	Nombre de postes supprimés	Date de suppression
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1 Temps complet	01/12/2023

Le comité social territorial (ex comité technique paritaire) a rendu un avis favorable le 18 octobre 2023.

Les membres de la commission finances, ressources humaines, administration générale ont été informés de ce point.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la suppression des postes susvisés à compter du 1er décembre 2023 ;
- de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

Avait donné pouvoir :

Mme ROCHON Marie

avait donné pouvoir à

Mme RAVON Véronique

Etaient Absents :

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 Novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 Novembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire



Pierre BOILEAU